

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Document d'entrée en relation

Ce document vous présente l'ensemble des agréments du Cabinet
Hytanis Patrimoine

Hytanis
PATRIMOINE

INFORMATIONS LEGALES

Raison Sociale	SAS Hytanis Patrimoine
Adresse	17 rue Margueritte 75017 Paris
Siège social	125 rue Gilles Martinet 34070 Montpellier
N° d'identification SIRET	514 626 811 000 12
Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)	B 514 626 811
Capital Social	100 000 euros
Typologie d'entreprise	Société par action simplifié
CODE NAF (APE)	6622Z
Président	Alain Perez
E-Mail	patrimoine@hytanis.com
Téléphone	01 66 30 85
N° TVA intracommunautaire	FR 75 60 20 43 35 70 574

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

ORIAS	<p>Votre conseiller est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance Banque et finance » inscrite à l'ORIAS sous le n°10055317</p> <p>✓ Société intermédiation en assurance courtier de type « B</p> <p>Vous pouvez vérifier cette information sur le site internet de l'Orias : www.orias.fr</p> <p>au titre des activités suivantes :</p>
CIF conseiller en investissements Financier	<p>✓ Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et membre de l'Association Nationale des Conseillers Financiers – CIF sous le numéro : E002415</p> <p>CIF est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF /</p> <p>courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org</p>
IOBSP	<p>Courtier - Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement</p> <p>Est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html</p>
COA	<p>Courtier d'assurance</p> <p>Est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html</p> <p>Le type « b » : Si l'intermédiaire n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais qu'il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, l'intermédiaire informe le souscripteur éventuel qu'il peut lui être communiqué, à sa Demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il travaille</p>
ANACOFI -CIF E002415	<p>Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr</p>

Pour toute information vous pouvez nous contacter :

Téléphone	01 47 66 30 85
Mail	patrimoine@hytanis.com
Adresse	17 rue Margueritte 75017 Paris

Carte de transaction IMMO

Agent Immobilier T	✓ Carte professionnelle délivrée le 21/03/2021 par CCI de l'Hérault N° CPI 3402 2018 000 025 847 sans détention de fonds valable jusqu'au 20/03/2024 <u>Autorité de tutelle : DGCCRF</u>
---------------------------	---

COUVERTURES ET GARANTIES

Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrite auprès de MMA numéro de Police : 127 109 684 Pour un montant de 110 000 €	
Intermédiaire en assurance	1 500 000 € / 2 000 000 €
IOBSP Démarcheur Bancaire /intermédiaire en Opération de banque	800 000 € / 500 000 €
CIF : Conseil en investissement Financiers	300 000 € / 600 000 €

PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Nous indiquons la liste non exhaustive de nos partenaires et fournisseurs et tenons à disposition sur simple demande tous nos accords

<i>Nature</i>	<i>Nom</i>	<i>Accord</i>	<i>Mode de rémunération</i>
Assurance vie	Ageas-APREP la mondiale- NORTIA-Oradea vie- Generali-Metlife	Convention de commercialisation	Pourcentage suivant la convention
Banque	Société Générale-LCL -LCL Banque Privée-BNP- Caisse d'épargne	Convention de relation d'affaires	Pourcentage suivant la relation d'affaires
Promotion immobilière	Histoire & Patrimoine - Cogedim -PERL- GDP Vendôme- Groupe CIR- Groupe François 1er	Protocole d'accord et de partenariat	Pourcentage suivant le protocole d'accord partenariat

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Peuvent être appliqués les modes de rémunérations suivants :

Facturation d'honoraires : Les missions de conseil en gestion de patrimoine privé, de conseil fiscal ou financier se font en note d'honoraires établies en fonction du temps passé, ou au forfait, suivant le degré de complexité des missions clients, et la problématique de chaque client.

Un bilan patrimonial se facture entre 500 HT et 1500 euros HT, un contrat de suivi 750 € HT.

Une lettre de mission sera préalablement signée par le client et la société Hytanis Patrimoine.

COMMISSIONNEMENT : par la Compagnie d'Assurance, (IAS), en Opération de Banque (IOBSP), et également pour nos activités immobilières.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 1 % de ceux-ci.

La rémunération pour nos activités immobilières varie entre 5% et 8% suivant les programmes

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation vous pouvez nous contacter : ou par mail : patrimoine@hytanis.com

Par courrier : Hytanis patrimoine 17 rue Margueritte 75017 Paris / par téléphone : 01 47 66 30 85/ou par mail : patrimoine@hytanis.com

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, sauf si la réponse est apportée au client dans ce délai.

Deux mois maximums après la date de réception de la réclamation sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Respects de vos données à caractère personnel.

Le Cabinet Hytanis Patrimoine accorde une grande importance aux respects de vos données à caractère personnel. Le Cabinet Hytanis Patrimoine est déclarant à la Commission Nationale des Informations et Libertés (CNIL) sous le N°2005717 v0, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Le Cabinet Hytanis Patrimoine est responsable d'un traitement de données à caractère personnel de sa clientèle dans les limites autorisées par le Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le Cabinet Hytanis Patrimoine obtient ainsi de ses clients leur consentement avant tout traitement. Un tel traitement est nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles et contractuelles ainsi qu'au respect des obligations de conseils et d'informations de ses activités réglementées et de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme du Cabinet Hytanis Patrimoine. Les données à caractère personnelle faisant l'objet d'un traitement sont conservées par le Cabinet Hytanis Patrimoine pendant toute la durée de la relation précontractuelle et contractuelle ainsi que cinq ans maximums après la fin de la relation d'affaires avec ses clients conformément à la réglementation applicable.

Les destinataires des données à caractère personnel seront respectivement le personnel du Cabinet Hytanis Patrimoine, les compagnies d'assurance, les établissements de crédits, les prestataires de services d'investissements, les sociétés de gestion de portefeuilles partenaires ainsi que Harvest.

Le Cabinet Hytanis Patrimoine possède, en outre, un responsable du traitement des données : Monsieur Alain Perez Président qui veille aux respects des obligations précitées ainsi qu'à la protection efficace de vos données à caractère personnel en coopération et point de contact avec la CNIL.

Vous bénéficiez enfin d'un droit d'accès de rectification et d'effacement (droit à l'oubli) et de limitation des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à patrimoine@hytanis.com Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement et à la portabilité éventuelle de vos données à caractère personnel.

Vous bénéficiez dans tous les cas du droit d'introduire une réclamation, le cas échéant, auprès de la CNIL.

A fait

Le

Hytanis Patrimoine
Alain Perez

Le client

Nom :

Prénom :

